



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 11 septembre 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

54400 LONGWY

Code parcelle :
000-AR-128



Parcelle(s) : 000-AR-128, 54400 LONGWY

1 / 6 pages

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 3/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>

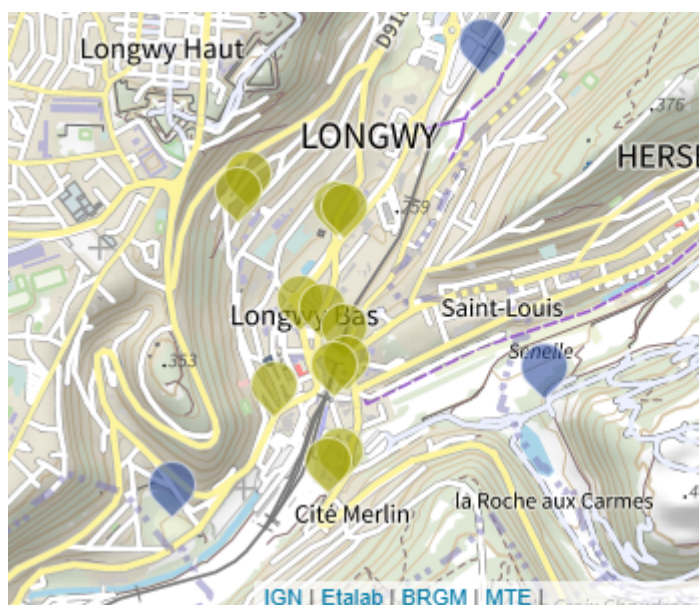


POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 12 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 3 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)





RADON : 2/3

- 1 : potentiel radon faible
- 2 : potentiel radon moyen
- 3 : potentiel radon significatif

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



INONDATIONS

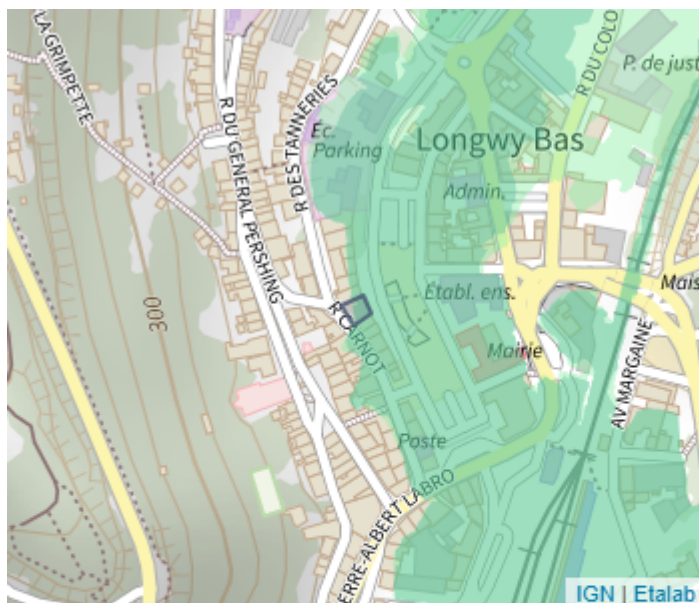
TRI : LONGWY

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

L'identifiant de votre TRI est : FRB1_TRI_LONGWY

Votre bien est situé sur une zone qualifiée à risques d'inondation couvrant les aléas suivants :

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau moyen ou centennal



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 13

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1425669A	06/07/2014	06/07/2014	04/11/2014	07/11/2014
INTE2122730A	13/07/2021	16/07/2021	23/07/2021	01/08/2021
INTE8900295A	04/12/1988	06/12/1988	13/06/1989	21/06/1989
INTE9000196A	15/02/1990	16/02/1990	14/05/1990	24/05/1990
INTE9300315A	11/01/1993	13/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
INTE9400004A	13/12/1993	25/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19830111	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
NOR19840511	01/02/1984	10/02/1984	11/05/1984	24/05/1984
NOR19840921	11/07/1984	11/07/1984	21/09/1984	18/10/1984

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
IOME2324730A	01/07/2022	30/09/2022	19/09/2023	20/10/2023

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Magasin "Au vêtement moderne"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910913
Magasin Prisunic, Transformateurs pyralène	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910937
Garage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3911683
Atelier de fabrication de peinture et d'encre	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3907919
Commissariat avec distribution de carburant	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908318
Station-service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908370
Station-service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908991
Carrosserie, usage de peintures et solvants	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910930
Bureaux avec dépôt de liquide inflammable, transformateur	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3909255
Usine, dépôt de gaz	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3910336
Dépôt de liquide inflammable	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3908712
GARE SNCF DE LONGWY	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3912681

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
USINE DE SENELLE (AMF)	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00024150101
USINE DE LA CHIERS	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00024990101
DIDIER SIPC	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00027560101